



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 8 MARS 2007

Présidence : M. Jean-Marc MAYOR
55 membres présents

Le Président, M. MAYOR, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Ensuite, au nom du Conseil il salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux. Il relève également la présence de Mlle FOGOZ, secrétaire municipale, et de M. GAMBONI du service technique.

Dans les rangs du public, le Président salue et relève la présence de M. Ch. POLIN, Député de Pully et de Mme N. Brissot représentant Le Régional.

Mme N. LINIGER, Députée, ainsi que MM. J. HALDI et A. MONOD, Députés, se sont excusés.

1. APPEL

Présents:	55	membres
Excusés :	4	membres
Absent :	1	membre

Les conseillers excusés sont MM. CHIOVENDA, FAVRE J.-C., GILLIERON, SEEGER.
Le conseiller non excusé est : M. GLAUSER.

Avec 55 membres présents, le quorum est atteint.

Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Avant de passer aux votes, M. MAYOR informe l'assemblée qu'au point 8 « Divers et propositions individuelles » des informations relatives aux votations du dimanche 11 mars 2007 seront données.

En ce qui concerne **l'ordre du jour**, ce dernier est accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2006 : Mme C. SCHIESSER municipale signale que l'abréviation de son prénom est « C » et non « Ch ».
Le PV est accepté à la majorité moins une abstention.

M. MAYOR adresse ses remerciements au nom de tous à la secrétaire, Mme JACQUAT, pour le travail effectué.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

M. Mayor s'adresse ensuite à l'assemblée :

Préambule

« Comme vous, j'ai le plaisir de retrouver ce soir notre grande salle agrandie et rajeunie « toute pimpante ! » Au nom du Conseil communal j'exprime à la Municipalité, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette réussite, mes vifs remerciements.

Que la « chaleur » qui se dégage de cet endroit nous inspire toujours dans nos travaux, que nos échanges restent conviviaux et sereins, respectueux des idées d'autrui, en gardant le cap sur l'intérêt général de la population et du canton.

Que les nouvelles baies vitrées nous incitent à regarder l'horizon et à imaginer que l'au-delà est bien plus considérable encore ...

Communications

Le 15 février dernier a eu lieu, au Temple de Belmont, une cérémonie d'adieu, ou plutôt d'au-revoir, à la mémoire de notre collègue conseillère Marie-Hélène PATAROZZI. Afin de lui rendre un dernier hommage, je vous prie de vous lever et d'observer une minute de silence et vous en remercie.

Visite du Préfet

M. le Préfet Nicod a effectué sa visite annuelle le 19 février dernier, suivie d'un apéritif et d'un repas au réfectoire de la grande salle.

Lors de nos entretiens, j'ai relevé l'entente cordiale qui existe entre le Législatif et l'Exécutif. Lors du tour d'horizon qui suivit, j'ai pu exposer à mon interlocuteur quelles étaient les limites de l'engagement personnel, notamment pour certains membres du Bureau, déjà très pris par leurs activités professionnelles et privées.

Toutefois, nos points de vue convergent en ce sens que : tous les conseillers, et en particulier les membres du Bureau, en plus de leurs compétences personnelles doivent accorder une disponibilité préférentielle à la cause publique lors des surcharges momentanées de travail, comme c'est le cas actuellement.

Nous sommes tous conscients qu'une défaillance bénigne peut avoir un retentissement local ou régional imprévisible et péjorant.

Enfin, votre serviteur a exprimé sa satisfaction par ailleurs partagée de voir Belmont croître en immeubles et en habitants, avec des autorités municipales et communales constamment préoccupées également par le bien-être et les besoins spécifiques de chaque classe d'âge, des pré-scolaires à nos aînés. Merci à toutes et à tous d'œuvrer dans cette direction.

Elections du 11 mars prochain

Je remercie toutes celles et ceux qui ont répondu présent pour participer au dépouillement de ces trois scrutins et en particulier aux personnes qui viendront nous épauler pour la saisie informatique :

- Mlle I. Fogoz, Secrétaire municipale et Greffe
- Mme C. Schiesser, Municipale et ancienne Secrétaire du C.C.
- Mme S. Tschanz, de l'Administration communale
- et M. P. Reverchon, notre Huissier responsable

Nos remerciements s'adressent également à MM. W. Bovey et D. Tschibold pour la préparation des salles.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. MAYOR cède la parole à M. G. MUHEIM, Syndic, pour la lecture de son rapport.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

« J'ai le très grand plaisir de vous apporter le cordial salut de votre Municipalité. Notre collègue Philippe Michelet vous demande de bien vouloir excuser son absence ce soir, un « rendez-vous de vacances » avec son épouse le retenant au bord de la Mer Rouge.

Visite annuelle de M. le Préfet

Il y a quelques jours, notre Préfet a procédé à sa visite annuelle de contrôle de notre administration. Il me charge de vous dire qu'à Belmont tout est « aligné couvert » et que la seule remarque qu'il aurait à faire est celle de nous perdre dès le 1er janvier prochain en tant que Commune du district de Lausanne.

Police intercommunale

Pour ses besoins en matière de police, notre population a pris le bon pli de téléphoner au poste de Pully, plutôt qu'à la Gendarmerie ou à la Commune. Les demandes d'interventions en matière de problèmes de voisinage ou de stationnement ont tendance à augmenter, ce qui ne veut pas dire que la situation locale se péjore. Pour nous, c'est le reflet positif d'une police de proximité atteignable 7 jours sur 7 et 24 h. sur 24.

Aucun événement majeur n'est intervenu depuis votre dernière séance, si ce n'est que les fichets d'avertissement prennent gentiment la couleur rose du bulletin de versement. Mais, n'oubliez pas que nous allons faire fortune, les Cancoires étant bien trop raisonnables avec leurs p'tits sous !

Zones 30km/h.

En compagnie des spécialistes que nous avons mandatés pour ce dossier, nous avons procédé à une première analyse de la situation. La vitesse qui était hier plus proche d'un 50 km/h, souvent arrondi à la hausse, est descendue aujourd'hui en dessous de la barre des 40 km/h. Et pour atteindre celle des 30, nous « faciliterons » la vie des automobilistes en améliorant le marquage routier, aux entrées des zones 30 et dans les carrefours à l'intérieur de celles-ci.

La phase de prévention continuera donc ses prochains mois, au moyen du radar qui vous indique votre vitesse, sans vous obliger pour autant à courir à la poste faire un « don » à votre commune. Et pour avoir une vision objective, quelques mesures de vitesses seront faites sans que l'appareil soit visible.

De plus, quelques-unes des nouvelles places de parc qui ont été balisées seront corrigées, pour être mieux adaptées à leur environnement. S'agissant du stationnement sur notre territoire, la Municipalité souhaite ouvrir la discussion avec vous, par le biais d'un préavis d'intention, en principe pour votre séance du 31 mai prochain.

Personnel communal

Notre apprenti de 2ème année, Yannick FAVRE a décidé de prendre une autre orientation professionnelle que celle d'employé de commerce. Il nous a donc quittés début de cette année et nos meilleurs vœux l'accompagnent pour son futur professionnel. Dès lors, la Municipalité a décidé de remettre ce poste au concours, prioritairement auprès des jeunes de Belmont, pour la prochaine rentrée du mois d'août.

Notre collaboratrice, Mme Christiane Genton, a accepté d'augmenter son temps de travail de 50 à 70 %. Pour mémoire, le poste qu'elle occupe était repourvu par le passé par un emploi à plein temps.

Quant à nos services extérieurs, ils ont accueilli début janvier notre nouveau collaborateur polyvalent, M. Hernan Castro. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction au sein de notre administration.

Travaux publics

Vous pouvez consulter ces jours au service technique le projet de réaménagement routier de la zone Léchire / Champ-Pévy. Nous y présentons la suite des trottoirs dans ce secteur, ainsi que la création d'un « éco-point » en aval du cimetière. Ce dossier qui est à l'enquête et qui a été présenté aux riverains vous sera soumis par voie de préavis après les vacances d'été.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM pour ses communications et cède la parole à Mme C. DUPERTUIS pour la lecture de son rapport.

Noël 2006

Le 20 décembre a vu se dérouler le Noël des écoles et le 21 le Noël des Aînés dans la salle de gymnastique.

Lors de ces deux manifestations, nous avons pu assister à un joli spectacle des enfants, ainsi qu'à diverses prestations artistiques pour les Aînés, agrémentées dans les deux cas d'une collation.

Je tiens ici à remercier tout le personnel communal qui a mis en place les infrastructures nécessaires.

Nonagénaire

Le 8 janvier, nous nous sommes rendus, le syndic et moi au domicile de Monsieur FORSTER, pour fêter en compagnie de quelques voisins, son 90ème anniversaire. Né à Yverdon, Monsieur Forster a choisi notre région pour y vivre une retraite sans doute bien méritée.

Sociétés locales

Les 2 et 3 février 2007, la fanfare L'Avenir et son école de musique ont, après le Ciné-Club, inauguré en « avant-première », la Grande Salle rénovée. Soirées suivies par un public nombreux et dans une atmosphère acoustique excellente selon les connaisseurs.

Dans une lettre datée du 31 janvier, la Commune de Pully nous informait de la cessation d'activité du stand de tir de Volson avec effet au 31 décembre 2007.

Bien triste nouvelle pour tous les adeptes de ce sport, auquel j'ai pris goût depuis mon entrée à la Municipalité en juillet.

En 2003, votre Municipalité « qui est toujours en avance d'un ou plusieurs coups » avait fait l'acquisition d'une ligne de tir au stand de Vernand, ce qui nous permettra de patienter avant de trouver la solution idéale pour les Sociétés de tir de Belmont.

Transports scolaires

Depuis le 9 février, vous avez peut-être pu croiser une fois ou l'autre le nouveau bus scolaire que nous attendions depuis septembre. Il est assez volumineux, j'en conviens, mais tous les usagers de la route pourront ainsi, dans le respect de la sécurité, attendre l'embarquement des enfants, quel que soit l'endroit où le bus se trouve.

M. MAYOR remercie Mme C. DUPERTUIS pour la lecture de son rapport et cède la parole à Mme C. SCHIESSER pour ses informations.

Plan de quartier « En Arnier II »

La modification du nouveau plan de quartier « Arnier II » (en remplacement de la zone « Arnier-Terrasses » légalisée), son règlement et le rapport OAT 47 y relatif ont été soumis à l'enquête publique du 15 décembre 2006 au 24 janvier 2007.

En parallèle, une demande d'autorisation préalable d'implantation de l'immeuble projeté a aussi été soumise à l'enquête publique du 15 décembre 2006 au 15 janvier 2007, selon l'art. 119 LATC.

4 oppositions ont été enregistrées et cet objet devrait vous être soumis à la séance du Conseil communal du 3 mai prochain.

Plan de quartier d'affectation « Coin d'En Haut »

Le dossier pour une enquête complémentaire sur le PPA Coin d'En Haut est consultable au service technique du 2 mars au 2 avril 2007. Celle-ci porte sur la modification du tracé du cheminement piétonnier reliant la parcelle 287 à la rue des Corbaz et largement contestée par le voisinage, ainsi que sur la dénomination du parking qui passe de parking public à parking privé communal. Les articles du règlement en faisant mention sont modifiés.

Les oppositions et remarques ne peuvent porter que sur l'enquête complémentaire conformément à l'art. 58, al.5 LATC.

Ce préavis devrait être soumis à votre approbation le 31 mai prochain.

PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

Le 22 février dernier, les municipalités des 27 communes concernées par le PALM étaient invitées à ratifier le PALM et sa convention de mise en oeuvre. Seules 4 communes de la région morgienne ne se sont pas présentées à la séance de signature pour divers motifs, par exemple tracé de la future autoroute appelée à contourner Morges ou densification du territoire. Dès lors, le comité de pilotage du PALM reprend son bâton de pèlerin et va prêcher la bonne parole dans laquelle l'esprit de clocher n'a pas sa place.

Les travaux préparatoires du SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois) qui comprend les communes de Pully, Paudex, Lutry, Belmont et Lausanne pour sa partie est vont bon train. Une étude déterminant les besoins en infrastructures de notre région, en relation avec l'achèvement de la bretelle autoroutière, sera lancée dans les prochains mois. Une convention pour le volet financier de cette étude est en cours d'élaboration.

Un résumé du rapport final vous a été distribué par notre huissier.

Temples et cultes

M. Philippe Favre, président du conseil paroissial a démissionné au 31 décembre 2006 après de nombreuses années au service de la paroisse et nous le remercions sincèrement de son engagement.

Mme Françoise Christinat, sa vice-présidente a été élue à la présidence du Conseil paroissial au 1er janvier 2007. Son vice-président est M. Marc-André Schmutz.

Le Conseil paroissial est à la recherche de trois membres supplémentaires. Afin d'avoir une parité entre les membres de Lutry et de Belmont, au minimum un des nouveaux membres devrait être de notre Commune. Des contacts ont été pris par le Pasteur Lipp mais sans grand succès jusqu'à maintenant.

M. MAYOR remercie Mme C. SCHIESSER pour ses informations et cède ensuite la parole à M. G. MOSER.

Domaines et bâtiments

Grande Salle

Il est prématuré de faire le décompte final puisque, à ce jour, nous n'avons réglé que le 60 % des factures concernant la grande salle, le 80 % concernant la chaufferie et le 90 % concernant les conteneurs.

Cependant, les décomptes finaux des corps de métier sujets à surprises désagréables, gros oeuvre et peintre, ont déjà été analysés, ce qui nous permet, en l'état des factures, de faire quelques constatations qui ont été communiquées à la commission du suivi des travaux le 1er de ce mois et qui sont les suivantes :

Conteneurs : nous aurons une économie de l'ordre de Fr. 20'000.-

Chaufferie : le budget est tenu

Grande salle : Lors de la séance du conseil du 1er juin 2006, nous vous avons annoncé que nous avons été obligés de démolir les deux colonnes de la façade sud qui étaient constituées de matériaux de mauvaise qualité. Appuyée par la commission, la Municipalité a pris la décision de ne pas reconstruire ces colonnes et de les remplacer par un sommier au niveau de la salle de spectacle et de ne garder qu'une seule colonne au rez inférieur. Le surcoût annoncé à l'époque était de Fr. 20'000.-. Lors de la première occupation de la grande salle au début de cette année, séance du Ciné-club, nous avons pu constater que la décision prise était la bonne.

Lors de la séance du conseil du 29 juin 2006, nous avons annoncé que la décision de supprimer les colonnes au rez supérieur et de n'en garder qu'une dans la buvette engendrait un surcoût de Fr. 30'000.- et que la creuse dans la molasse amènerait un supplément de terrassement de Fr. 13'000.-.

Lors de la séance du conseil du 31 août 2006, nous avons annoncé la mauvaise nouvelle concernant l'état de la toiture. La remise en état de cette dernière était devisée à Fr. 143'500.-. L'inspection depuis l'intérieur des combles ne pouvait que constater une toiture en bon état. Seul l'engagement de frais conséquents pour un échafaudage, la dépose des tuiles et l'ouverture des berceaux nous aurait permis de nous faire une idée précise de l'état de la toiture.

Lors de la séance du 5 octobre 2006, nous vous communiquons la solution adoptée, soit traitement de toute la charpente, renforcement des quatre arrêtiés et de la poutre faîtière, isolation complète de la toiture, pose d'une sous-toiture, remplacement des chevrons des réveillons, anciennes tuiles réutilisées complétées par 30 % de tuiles de récupération, conservation du plafond. Nous avons bon espoir que le montant de Fr. 143'500.- ne serait pas atteint. Actuellement, nous pouvons vous annoncer que la rénovation de la toiture s'élève à environ Fr. 120'000.-. Nous considérons que cette dépense est indépendante de la rénovation de la grande salle telle que prévue dans le préavis. Une constatation : Une telle rénovation effectuée en 2007 coûterait 15 % de plus, au vu de l'augmentation des prix dans la construction concernant la main-d'œuvre et les fournitures.

Ce soir, en l'état des paiements, nous estimons que le montant du préavis concernant la grande salle Fr. 2'325'000.-, la chaufferie Fr. 407'000.- et les conteneurs Fr. 125'000.- va être dépassé d'environ Fr. 230'000.-, soit environ 8 %, se composant comme suit :

• déjà annoncé, voir ci-dessus	Fr.	43'000.-
• divers travaux complémentaires	Fr.	236'000.-
• dont à déduire économie sur les conteneurs	./.	Fr. 20'000.-
• dont à déduire subside pour installation chauffage à bois	./.	<u>Fr. 29'000.-</u>
	Fr.	230'000.-

(les divers travaux complémentaires de Fr. 236'000.- comprennent entre autres l'assainissement des murs de façade sous le radier, tuyaux enterrés étanches, escaliers extérieurs, consoles pour échafaudages, remblayage à la grue en façade sud, revêtement beige de la place, plus-value pour séparateur de graisse, etc.) dont les décisions ont dû être prises au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Aucune décision importante financièrement en elle-même, mais le nombre aboutit à un chiffre relativement important.

Une bonne nouvelle vient tout de même adoucir la facture : Le service de l'environnement et de l'énergie nous octroie une aide financière de Fr. 29'000.- pour l'installation d'un chauffage à bois pour les trois bâtiments.

Constatation : Lorsqu'il s'agit d'une rénovation d'un ancien immeuble, une provision de 5 % pour divers et imprévus est insuffisante. Elle aurait dû être du double.

Nous sommes heureux de vous faire part de la satisfaction de la quasi-totalité des utilisateurs et de la population. Le résultat de l'agrandissement et de la rénovation de la grande salle est conforme à l'attente de la Municipalité.

Un préavis pour une demande de crédit complémentaire vous sera soumis en séance du 28 juin 2007. Il comprendra la rénovation de la toiture, les travaux complémentaires ci-dessus et l'achat de mobilier.

L'inauguration de la Grande Salle se fera en deux volets : un premier le samedi 12 mai, un deuxième lors du marché villageois début septembre. Veuillez en prendre note dans vos agendas.

Extension du collège

L'importance des travaux projetés nous a contraints à opter pour la procédure sur invitation prévue par la loi sur les marchés publics. Ce système ne permet pas de demander deux projets, un minimum et un maximum des possibilités constructives. Cela nous a obligé à définir un cahier des charges précis qui peut être résumé comme suit :

- *deux classes de 80 m² chacune*
- *une salle polyvalente de 160 m² pouvant être transformée en deux classes*
- *un réfectoire pour 100 élèves*
- *une salle de rythmique de 130 m², hauteur sur deux niveaux, et son annexe de 15 m² pour*
- *le rangement du matériel*
- *un appartement de fonction de 80 m²*
- *des locaux sanitaires, un complément au préau couvert et des places de parc complémentaires.*

Quatre bureaux d'architecte ont été sélectionnés et rendront leur projet la semaine prochaine, dans le cadre d'un mandat d'étude parallèle rétribué à hauteur de Fr. 10000.- TTC y.c. débours, par bureau pilote.

Finances

Nous venons de recevoir du canton les décomptes concernant les impôts. Les comptes 2006 seront meilleurs que prévus au budget. Il n'y a pas de raison que la Confédération et Vaud enregistrent de bonnes surprises et pas nous.

M. MAYOR remercie M. G. MOSER pour la lecture de son rapport.

4. COMMUNICATIONS DE LA CCU

M. MAYOR cède la parole à M. P. FARDEL Président, pour la lecture du rapport de la dite commission

Bilan de la commission consultative d'urbanisme pour les premiers 6 mois de la législature.

La commission nommée par vos soins au mois de septembre dernier, a rapidement pu s'organiser et travailler sur des projets d'urbanisme divers et variés. La commission s'est réunie à 7 reprises.

Elle a principalement dû étudier des projets d'implantation de panneaux solaires sur des toitures, comme le prévoit le règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire à son article 56.

Les 5 projets soumis à notre commission ont tous été préavisés favorablement. Elle a également reçu des informations pertinentes de la part de la Municipalité sur les principaux projets liés à l'urbanisme de la commune.

De plus, elle a pu noter les implications que vont avoir, sur notre territoire communal, les grands projets de planifications stratégiques régionales et cantonales, tels que le plan directeur cantonal, en voie d'acceptation par le Grand Conseil, et le projet d'agglomération Lausanne-Morges.

Le grand défi de notre commission pour cette première partie de législature sera certainement la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) ainsi que le règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire s'y rattachant.

Dans l'espoir que cette commission continue à fonctionner dans l'état d'esprit du travail et du respect des opinions de chacun qu'elle a établi, Monsieur le Président, chers conseillers et conseillères, je vous remercie de votre attention.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

M. J.-Ch. BARTOLACELLI, signale que la CCAR n'a pas de communication à faire.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2007 Abrogation des PPA fixant la limite des constructions pour les chemins de la Mouette et de Champ Pévy

Commission technique : M. MEGIAS, Président, Mme RECCHIA, M. WINKLER
CCU : M. FARDEL, Président, Mme OGUEY-ARAYMON, MM. GIRARD, SEEGER ,
TURATTI.

La commission technique et la CCU ayant fait un rapport commun, M. WINKLER en fait la lecture.

M. MAYOR remercie M. WINKLER pour le travail effectué par les deux commissions et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. MAYOR relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Le préavis n° 01/2007 est accepté à la majorité, moins deux abstentions.

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2007 Adoption des nouveaux statuts de l'Association Régionale pour L'Action Sociale (RAS) de la région Est Lausannois – Oron - Lavaux

Commission technique : M. JAN, Président, Mme DE WATTEVILLE, REIGNER
CCAR : M. BARTOLACELLI, Président, Mmes RODONDI, ZOIA, MM. DELAPLACE,
STUTZ.

La Commission technique et la CCAR ayant établi un rapport commun, M. MAYOR cède la parole à M. DELAPLACE pour sa lecture.

M. MAYOR remercie ensuite M. DELAPLACE pour son allocution ainsi que les membres des deux commissions pour leur travail.

Il ouvre ensuite la discussion.

M. TURATTI demande la parole et, se référant à l'article 29 « Statuts » page 11, souligne l'éventuelle contradiction des points a) et c).

M. MUHEIM lui donne quelques explications supplémentaires et précise qu'actuellement le point c) n'ayant pas de prestation financière et pas de but optionnel en cours, il n'est pas utilisé.

M. JAN rappelle que cet art. 29 remplace l'ancien art. 23. Il se réfère au rapport de M. PERRETEN de 2005 et précise qu'actuellement il n'y a aucun problème.

M. TURATTI est satisfait des réponses.

La parole n'étant plus demandée, M. MAYOR relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Le préavis n° 02/2007 est approuvé à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

M. MEGIAS soulève à nouveau le cas des places de parcage dans la zone 30 km/h le long du chemin de Villars, où les poteaux posés à cette intention avaient été enlevés à l'entrée de l'hiver pour éviter les désagréments avec le chasse-neige. Cependant, il subsiste toujours des bouts de fer qui peuvent détériorer la lame du chasse-neige.

M. MUHEIM complète sa communication et précise que ces « restes » vont être enlevés.

M. MEGIAS est satisfait de la réponse.

M. PASCHE désire savoir si la Municipalité se penche sur le problème « académique » des résidences secondaires et des avantages que cela amène, si elle s'en préoccupe et si des contrôles et mesures ont été prises.

M. MUHEIM remercie M. PASCHE pour l'avoir informé préalablement de sa question, ce qui lui permet de donner une réponse circonstanciée.

- La Municipalité, par le biais de sa Préposée au Contrôle des habitants, est attentive à ce problème depuis fort longtemps. En plus des contrôles réguliers, une « campagne » plus pointue a été effectuée en 2004, et la moitié des 20 dossiers traités avec le concours de l'administration cantonale des impôts (ACI) a débouché sur une conclusion favorable pour Belmont (= 10 nouveaux contribuables).
- La procédure pour le contrôle du statut de résident secondaire est clairement établie. Mais son application nécessite souvent des courriers de rappel, les personnes concernées n'étant « pas pressées » de répondre, et pour cause ... Mais le fait de mentionner que la prochaine fois notre courrier leur parviendra par le biais de l'ACI fait « bouger les choses » dans la bonne direction.
- Aujourd'hui, Belmont compte 34 résidents secondaires, pour la majorité des jeunes filles au pair. Trois dossiers sont en cours d'examen.

M. PASCHE est satisfait des explications reçues.

M. KUPPER demande si la barrière matérialisant l'interdiction de circuler après la zone urbanisée du chemin des Gattes sera placée de telle sorte pour permettre la manœuvre d'un véhicule avec remorque sur la place de rebroussement.

M. MUHEIM lui répond que le service technique sera chargé sans délai de cette demande.

M. GENAINE soulève le cas de la zone 30 km/h au lieu dit « Grange Rouge » et demande plus de coordination avec la limitation du 50 km/h.

M. MUHEIM lui répond qu'un panneau spécifique est imposé. Il donne l'exemple de la sortie du parking d'Arnier.

Le scoop : c'est le marquage à l'entrée des zones 30 km/h d'une large bande transversale écrue de 1 m.

Cette nouvelle disposition a été acceptée par Berne et sera introduite à Belmont.

M. GENAINE est satisfait de la réponse et du système qui sera mis en place.

M. MEGIAS soulève le cas de la rotonde du refuge des Bas-Monts, où systématiquement des

déprédations sont faites aux tables, bancs, etc. par des graffitis et autres. Il demande de mettre un panneau pour rendre attentifs les contrevenants, afin que le lieu soit préservé. Il souligne également le problème des bouteilles vides qui « traînent » le long des chemins de promenade Arnier-Louche-Bas-Monts, direction Monts-de-Pully.

M. MOSER lui répond que des panneaux sont existants, mais peut-être pas aux bons endroits ! De plus, des rondes de police sont faites. Il faudrait qu'elles soient faites plus souvent et qu'également les contrevenants soient signalés à la police. Il fait également état de la déprédation du couvert du « 700^e ».

M. MAYOR remercie M. G. MOSER pour ses explications.

M. G. MUHEIM rappelle que la police est chargée de faire plusieurs passages et que ces zones sont ouvertes et accessibles à tout le monde. Les contrôles de police sont actuellement moins fréquents (saison hivernale), mais elle patrouille régulièrement dans le secteur. Le nettoyage qui n'est pas effectué par les gens est fait par la voirie, qui passe chaque semaine, en principe à la veille des week-ends. Si nécessaire, des corbeilles seront rajoutées. A noter que les locataires du refuge ne posent que très rarement des problèmes. C'est la zone ouverte à tous qui pose parfois problème.

M. MEGIAS souligne qu'il y a également des cavaliers avec chevaux qui passent régulièrement en ces endroits, d'où également une déprédation.

M. TURATTI constate qu'une horloge manque dans la Grande Salle. Il demande également si le bureau du Conseil pourrait réfléchir à une visite de la Commune faite par l'ensemble des conseillères et conseillers, afin de mieux connaître leur commune.

M. MAYOR le remercie pour ses questions et est favorable à un projet de visite de la Commune.

M. G. MUHEIM, annonce, « en avant-première », que le 12 mai prochain est prévu une journée festive avec inauguration de la table d'orientation installée sur le réservoir de Chatruffe, ainsi que la première inauguration de la Grande Salle (la 2^{ème} ayant lieu dans le cadre du futur Marché villageois).

Le programme sera distribué en tous ménages au mois d'avril et tout un chacun devrait y trouver son compte. Il débutera par un café-croissant à la Coulette, puis continuera par une promenade qui fera passer les convives par la Rotonde, le Couvert du 700^{ème}, avant d'arriver au premier objet à inaugurer.

Si toute la population est invitée, les participants seront priés de s'annoncer, pour des raisons d'intendance de bouche et de transport.

En septembre lors du Marché villageois, la 2^{ème} inauguration de la Grande Salle est prévue avec les enfants et les classes.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM pour toutes ces bonnes nouvelles et suppose que M. TURATTI est comblé !

M. GRAUL souhaiterait avoir un poste TV pour le dépouillement du 11 mars 2007.

M. G. MUHEIM lui répond qu'une prise est accessible dans son bureau, mais que la Commune ne dispose pas de poste TV.

M. GRAUL s'inquiète du changement en matière de câble numérique – analogique.

M. MUHEIM donne quelques informations sur les décisions connues à ce jour et concernant les obligations des câblo-opérateurs.

Le lendemain de la présente séance, le Conseil fédéral (CF) a décidé ce qui suit :

- *Offre minimum en TV analogique pour les câblo-opérateurs (par ex. Cablecom) les chaînes SSR, régionales et locales soumises à concession*
- *+ 8 programmes étrangers Arte, 3Sat, Euronews, TV5, ARD, ORF 1, France 2 et Rai Uno*
- *Le plafond des chaînes obligatoires est fixé à 25 par le CF*

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM et M. GRAUL, satisfait, suivra l'évolution avec intérêt.

M. IUBATTI revient sur le préavis n° 01/2007 « Champ Pévy » en signalant que la place d'évitement dessinée à L'Est sur le plan est en réalité construite à l'Ouest.

M. MUHEIM prend note en indiquant donner réponse ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, M. MAYOR rappelle qu'il va présenter les lignes directrices concernant le dépouillement du dimanche 11 mars prochain et précise aux personnes qui se sont excusées pour ces votations qu'elles peuvent se retirer si elles le désirent.

M. MAYOR explique les raisons des modifications de certaines procédures puis présente un organigramme succinct du déroulement du prochain dépouillement.

Il remercie ensuite tous les présents pour leur future collaboration.

* * * * *

M. MAYOR clôt la séance à 22h00 en remerciant l'assemblée pour sa participation et souhaite à chacune et chacun un bon retour dans son foyer.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Jean-Marc MAYOR

Claudine JACQUAT

Président

Secrétaire

P.S. L'ordre du jour est conservé dans un dossier ad hoc